



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Philippe Martinet
Président du Grand Conseil
Place du château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15012125

Lausanne, le 19 septembre 2012

Résolution Nicolet – Pour des solutions face à l'engorgement quotidien du trafic aux abords de la douane du Creux à Vallorbe (11_RES_051)

Monsieur le Président.

Le Grand Conseil a adopté le 7 février 2011 la résolution mentionnée en référence.

Rappel de la résolution

"Le Grand Conseil Vaudois invite le Conseil d'Etat à réunir les différents partenaires concernés :

- *Administration Fédérale des douanes et OFROU*
- *Service des routes et Gendarmerie*
- *Autorités Communales Concernées, etc.*

Ainsi que leurs homologues français

Ceci afin d'inciter les politiques et les personnes du terrain, connaissant et subissant cette situation, à formuler ensemble des propositions concrètes, qui seront ensuite analysées et affinées par l'OFROU, dans le but de résoudre rapidement et efficacement cette situation."

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle que la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Le volet routier de la RPT a transformé l'œuvre commune Confédération-cantons en tâche fédérale uniquement, faisant de la Confédération le propriétaire de ces grands axes et le maître assumant toutes les tâches stratégiques et opérationnelles qui en découlent.

Sur le territoire vaudois, ces tâches sont gérées par la filiale de l'Office fédéral des routes (OFROU), sise à Estavayer-le-Lac.

Concernant le trafic à la douane du Creux, conscient de cette problématique, le Service des routes (SR) avait abordé fin 2011 la filiale de l'OFROU afin de trouver une solution permettant d'améliorer la situation.

Lors d'une des séances de travail, le SR a fait mention de la présente résolution en relevant les préoccupations du Grand Conseil.

En tant que propriétaire et gestionnaire de l'autoroute A9, l'OFROU s'est penché sur cette problématique et a mené des études sur différentes variantes. Après analyse et choix de la variante retenue, l'OFROU a organisé une séance d'information et de présentation de proposition concrète aux acteurs concernés : le SR, Mme la Préfète Evelyne Voutaz et les Municipalités de Ballaigues, Lignerolle, les Clées et Vallorbe.

Cette séance, tenue le 2 mai 2012, a permis à l'OFROU de présenter les aménagements décidés pour améliorer la sécurité sur le tracé de la A9b et les mesures retenues pour réduire les engorgements observés aux abords de la douane du Creux.

Les travaux liés à ces deux types de mesures ont d'ores et déjà commencé et se termineront cet automne. Ils consisteront dans :

- la création d'une zone de stockage des poids-lourds aux abords de la douane ;
- la création d'une présélection d'environ 1'000 m sur l'autoroute, afin de séparer le trafic en direction de Vallorbe de celui en direction de la France.

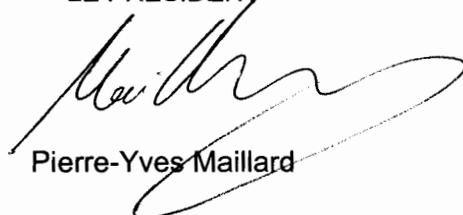
L'action conjointe de ces deux mesures devrait permettre de résorber de manière significative les bouchons tout en maintenant les véhicules sur l'autoroute. Corollaire, le trafic constaté dans les villages des Clées et de Ballaigues sera diminué.

D'autre part, l'Arc Jurassien lance un projet de développement du covoiturage transfrontalier pour populariser la pratique du covoiturage parmi les frontaliers et plus généralement dans les entreprises suisses des territoires concernés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean